aperam

Identifiant de l'actionnaire :

Mention légale

Assemblée Générale Annuelle (« AGA »)
et Assemblée Générale Extraordinaire
(« AGE »)
des actionnaires d'Aperam
du mercredi 4 mai 2022 à 10.45 heures
(heure de Luxembourg)
(les « Assemblées Générales »)

(pas de présence physique possible en raison de la situation exceptionnelle COVID-19 et conformément à la loi du 23 septembre 2020)

Date et signature

Choisissez une des 2 possibilités offertes en cochant la case correspondante, puis datez et signez ci-dessus

□ **1. Je donne irrévocablement pouvoir au Secrétaire Général** de la Société, M Laurent Beauloye, (ci-après, le « **Secrétaire Général** »), pour voter en mon nom et comme il le jugera approprié sur toutes les résolutions de tous les points à l'ordre du jour des Assemblées Générales ainsi que sur toutes modifications ou sur toutes nouvelles résolutions qui seraient valablement présentées aux Assemblées Générales, à moins qu'un mandataire différent ne soit désigné ci-après:

……*

* Indiquer le nom, prénom et l'adresse du mandataire que vous désignez si vous ne voulez pas confier le mandat au Secrétaire Général.

□ **2.** Je donne irrévocablement pouvoir au Secrétaire Général, avec les instructions de vote suivantes :

AGA *Résolutions 1-15*	*I*	*II*	*III*	*IV*	*V*	*VI*	*VII*	*VIII*	*IX*	*X*	*XI*	*XII*	*XIII*	*XIV*	*XV*
Pour															
Contre															
Abstention															

AGE *Résolution 1*	*I*
Pour	
Contre	
Abstention	

Si des amendements ou des nouvelles résolutions étaient proposés, je donne pouvoir irrévocable au Secrétaire Général pour voter en mon nom et selon son choix, à moins que je ne coche la case ci-dessous:

«Je m'abstiens » ☐

Tout formulaire en blanc sera considéré comme pouvoir irrévocable au Secrétaire Général pour voter selon son choix au nom de l'actionnaire. Tout défaut de choix clairement exprimé pour les différentes possibilités d'instructions de vote prévues ci-dessus ou tout choix contradictoire vaudra comme choix de l'option 1 avec pouvoir irrévocable au Secrétaire Général de voter selon son choix au nom de l'actionnaire. Au cas où les actionnaires désignent une personne comme mandataire autre que le Secrétaire Général de la société, cette personne peut voter uniquement aux Assemblées Générales en donnant des instructions de vote au Secrétaire Général. Si de telles instructions de vote (avec ce formulaire de participation) ne parviennent pas le 29 avril 2022 à 17 heures (heure locale) au plus tard comme indiqué ci-dessous, elles ne sont pas prises en compte pour le quorum et ni pour le vote aux Assemblées.

Pour les détenteurs d'actions de la Société directement inscrits dans le registre des actionnaires de la Société :
Pour être pris en considération, ce formulaire de participation doit être dûment complété, daté et signé et parvenir le
29 Avril 2022 A 17.00 HEURES (heure de Luxembourg) AU PLUS TARD, à l'adresse suivante:

ABN AMRO Bank N.V.
Equity Capital Markets / Corporate Broking HQ 7212
Gustav Mahlerlaan 10
NL-1082 PP Amsterdam, The Netherlands
ava@nl.abnamro.com
Tel.: +31 20 628 6070

Pour les détenteurs d'actions de la Société inscrits indirectement (par l'intermédiaire d'un système de compensation d'opérations sur titres) dans le registre des actionnaires de la Société:
Vous devez remettre ce formulaire de participation dûment complété, daté et signé à votre intermédiaire financier auprès duquel vos actions sont détenues en compte.
Celui-ci devra s'assurer que votre formulaire, accompagnée d'une confirmation de détention de titres émise par votre intermédiaire financier, parvienne au centralisateur local, mandaté par la Société à cet effet, le **29 Avril 2022 A 17.00 HEURES (heure de Luxembourg) AU PLUS TARD.**

A l'usage exclusive de la Société
Identifiant
Nombre d'actions

Inscrit chez Aperam

Détention dans un système de compensation

Important : Veuillez lire les instructions figurant au dos de ce formulaire

IDENTIFICATION DE L'ACTIONNAIRE

a) Le signataire est prié d'inscrire correctement, dans la zone réservée à cet effet, son nom (en lettres majuscules), son prénom et son adresse. Si ces informations figurent déjà sur le formulaire, le signataire est prié de les vérifier et, éventuellement, rectifier. Pour les personnes morales, la dénomination et le siège social devront être indiquées ainsi que le nom, prénom et qualité du signataire. Si le signataire n'est pas lui-même un actionnaire (par exemple: administrateur légal, tuteur, etc.), il/elle doit mentionner son nom, prénom et la qualité avec laquelle il/elle signe le formulaire

b) Pour les actions détenues par l'intermédiaire d'un système de compensation (clearing system), l'actionnaire doit avoir la qualité d'actionnaire d'Aperam à la **"Date d'Enregistrement » (Record Date), définie comme le 20 avril 2022 à minuit (24 heures), heure de Luxembourg,** et doit demander à son intermédiaire financier (banque ou autre institution financière) auprès duquel ses actions sont déposées d'envoyer un certificat d'enregistrement (registration certificate) concernant ses actions à l'Agent Centralisateur (tel qu'indiqué ci-dessous) qui doit le recevoir au plus tard à **17 heures, heure de Luxembourg, le 29 avril 2022.** Le certificat d'enregistrement doit clairement identifier le propriétaire des actions d'Aperam, le nombre d'actions enregistrées, et confirmer que les actions en questions sont enregistrées dans les livres de l'intermédiaire financier en question au nom de l'actionnaire à la Date d'Enregistrement.

c) Un actionnaire peut se faire représenter par une personne de son choix, qui n'est pas nécessairement un actionnaire. Cependant, tout mandataire nommé par un actionnaire devra donner des instructions de vote au Secrétaire Général. Sous réserve du respect des obligations de déclaration de seuil prévues à l'article 7 des statuts d'Aperam, il n'y a pas de limite quant au nombre maximal de voix dont peut disposer la même personne, tant en son nom personnel qu'en tant que mandataire.

DIVERS

Le texte anglais des résolutions figure dans l'avis de convocation ci-joint, ensemble avec une traduction française.
En cas de divergence, la version anglaise fera foi.

DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre des Assemblées Générales, nous devons collecter des données y compris des données personnelles afin de confirmer l'identité des actionnaires individuels ou des représentants d'actionnaires. En signant au recto de ce formulaire, je comprends que les données y compris les données personnelles seront collectées, traitées et utilisées dans le cadre des Assemblées Générales y compris pour les besoins de leur organisation et du vote des résolutions conformément avec les statuts de la Société et les lois applicables. La Société est responsable du traitement des données personnelles collectées dans le cadre des Assemblées Générales.

Les données y compris les données personnelles peuvent être communiquées aux sociétés suivantes (« les Processeurs de Données ») impliquées dans différentes activités liées aux Assemblées Générales y compris pour leur organisation et/ou dans les opérations de vote:
- ABN AMRO Bank N.V. – Amsterdam - The Netherlands;
- Clearstream Banking – Luxembourg, G. D. Luxembourg; Euroclear-France - Paris, France; Euroclear Nederland - Amsterdam, Pays-Bas; Euroclear Belgium-Brussels ;
- Citi, New York, Etats-Unis d'Amérique.

La Société et les Processeurs de Données assureront la sécurité des données personnelles.
J'ai un droit d'accès aux données me concernant et j'ai le droit de les rectifier. Les données peuvent être conservées pendant une durée pouvant aller jusqu'à 30 ans.

La banque centralisatrice locales mandatée par Aperam est:

ABN AMRO Bank N.V.
Equity Capital Markets / Corporate Broking HQ 7212
Gustav Mahlerlaan 10
NL-1082 PP Amsterdam, The Netherlands
ava@nl.abnamro.com
Tél.: +31 20 628 6070

- pour les actions directement ou indirectement enregistrées dans le registre des actionnaires d'Aperam (les «Actions du Registre Européen») et qui sont incluses dans le système d'Euroclear Pays-Bas et admises à la négociation sur Euronext Amsterdam, ou incluses dans le système d'Euroclear France et admises à la négociation sur Euronext Paris, ou incluses dans le système d'Euroclear Belgique et admises à la négociation sur Euronext Bruxelles,

- pour les Actions du Registre Européen, qui sont incluses dans le système de Clearstream Banking ou Euroclear Bank et qui sont admises à la négociation sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg.

Vote par procuration électronique («E-voting»)
Les actionnaires ont la possibilité d'exercer leur vote électroniquement sur www.abnamro.com/evoting et en suivant le processus d'enregistrement en ligne. Pour des informations supplémentaires, veuillez contacter :
ABN AMRO Bank N.V.
Equity Capital Markets / Corporate Broking HQ 7212
Gustav Mahlerlaan 10
NL-1082 PP Amsterdam, Pays Bas
ava@nl.abnamro.com
Tél.: +31 20 628 6070